

# S.I.R.P.E.C.

## PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 04 MARS 2026

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du dernier compte rendu,

### **DELIBERATIONS :**

- Compte Financier Unique 2025
- Affectation des résultats 2025
- Participation 2026 des communes adhérentes
- Budget primitif 2026

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

\*\*\*\*\*

*Les convocations ont été transmises le 18 février 2026.*

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, les membres du Conseil Syndical du regroupement Pédagogique des environs de Clévilliers – SIRPEC - se sont réunis à vingt heures, en session ordinaire à la mairie de Clévilliers, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Président.

**Étaient présents :** Mmes, Hélène DENIEAULT, Marianne DUBUS, Laure LEGRAND, Valérie TREFFEL, MM. Alain BELLAMY (absent pour le 1<sup>er</sup> point), Roger JUDE (suppléant), Christophe LE NINAN, Dimitri TACHAT (suppléant).

**Étaient excusés :** Laetitia GONCALVES ayant donné pouvoir à Alain BELLAMY, Hawva KURT, Jennifer LEGAZ, Pierre-Marie POPOT, Valérie BELLEMARE (suppléante).

**Étaient absents :** , Mickaël LORET, Cédric MOUILLERE.

**Secrétaire de séance :** Hélène DENIEAULT

#### **\*Désignation d'un secrétaire de séance**

Hélène DENIEAULT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie Madame la Directrice de l'école de sa présence.

#### **\* Approbation du compte rendu du dernier conseil syndical**

- Le compte rendu du 14 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

#### **1 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

*Débats :*

*Monsieur le Président explique que le CFU remplace le compte administratif et le compte de gestion.*

*Dorénavant, il n'y aura plus à voter le compte administratif (exécution du budget par l'ordonnateur) et le compte de gestion (exécution du budget par le comptable) mais le Compte Financier Unique, document commun à l'ordonnateur et au comptable.*

*Madame Valérie TREFFEL observe que la part « emprunts » s'amenuise, ce qui est positif. Cela permet d'envisager l'avenir plus sereinement.*

*Monsieur le Président rappelle que les emprunts ont été contractés pour une durée de 20 ans, et seront totalement sodés en septembre 2027.*

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Président du SIRPEC est débattu, le conseil syndical élit son président de séance. En conséquence, M. le Président du SIRPEC s'étant retiré, sous la présidence de Madame la vice-présidente, Hélène DENIEAULT,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Madame la vice-présidente s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Restes à Réaliser Investissement	RESULTAT GLOBAL
Recettes	514 042.26 €	55 320.71 €	- €	569 362.97 €
Dépenses	462 130.68 €	45 161.12 €	2 236.80 €	509 528.60 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>51 911.58 €</b>	<b>10 159.59 €</b>	<b>- 2 236.80 €</b>	<b>59 834.37 €</b>
Résultat antérieur reporté	68 165.50 €	- 49 650.53 €	- €	<b>18 514.97 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>120 077.08 €</b>	<b>- 39 490.94 €</b>	<b>- 2 236.80 €</b>	<b>78 349.34 €</b>

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Président du SIRPEC étant sorti au moment du vote, le conseil syndical délibère sur le compte financier unique du Président de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil Syndical, après avoir oui l'exposé de Madame la vice-présidente approuve, à l'unanimité, le CFU du budget du SIRPEC pour l'année 2025

*Monsieur le Président reprend place au sein du conseil syndical.*

*Madame Hélène DENIEAULT, Vice-Président, demande la parole pour dire quelques mots à Monsieur le Président :*

*"A l'occasion de ce dernier vote de budget, je voulais t'adresser, cher Alain, mes remerciements les plus sincères. Ton mandat à la présidence du SIRPEC va prendre fin et j'ai toujours apprécié ton écoute et tes analyses pour le bon fonctionnement de notre école.*

*Tu as présidé et géré le SIRPEC avec rigueur. Tu as su prendre en compte les différentes problématiques communales et maintenir un dialogue de qualité entre les 4 communes membres.*

*Nous avons tous gardé au cœur de nos décisions l'intérêt des enfants et des familles, sans oublier le personnel communal.*

*Voici, donc, un nouveau budget adapté et attentif à la réalité des finances de chaque commune.*

*Bien évidemment, je formule le vœu que la nouvelle présidence saura s'inscrire avec la même exigence, la même écoute et la même recherche d'équilibre, à savoir : respecter les contraintes budgétaires et répondre au mieux aux missions de notre syndicat.*

*Encore merci Alain et à tous les membres pour le travail accompli."*

*Monsieur le Président remercie chaleureusement Madame DENIEAULT et en profite pour indiquer qu'il a présidé ce syndicat pendant 31 ans et que cela fut une belle aventure.*

*Quand il est arrivé à la présidence, il n'y avait pas de salle de motricité ni de restaurant scolaire mais il y avait une régie transport avec un budget à part entière.*

*Les grands moments ont été les suivants :*

*L'arrêt du transport pour pouvoir mettre en place le restaurant scolaire. Un grand merci à Jacques HOYAU de la commune de Challet qui a énormément aidé pour la mise en place de ce projet « cantine ».*

*La construction des nouvelles classes et des sanitaires côté primaire.*

*Durant ces 31 années, Monsieur BELLAMY a toujours tenté de fédérer les personnes. Il y a toujours eu une bonne entente des équipes dans tous les conseils syndicaux.*

*Au bout de 31 ans, il est temps de laisser la place aux jeunes.*

*Madame Valérie TREFFEL remercie Monsieur le Président et dit qu'il faudra un gros tuilage avec la nouvelle présidence pour bien expliquer ce qu'est le SIRPEC et ses rouages.*

*Il est répondu que les agents pourront donner toutes les explications sur le fonctionnement de la collectivité.*

## **2 – Affectation des résultats 2025**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical, qui a entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, que ce compte présente un excédent en section de fonctionnement de 120.077,08 €, un déficit de la section d'investissement de 39.490,94 € et un déficit de reste à réaliser de 2.236,80€.

En application de l'instruction comptable publique M57, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de clôture 2025 comme suit sur le budget primitif 2026

\*L'inscription sur la section de fonctionnement, en "Résultat de fonctionnement reporté" (compte R002) de la somme de + 78.349,34 €,

\*L'inscription sur la section d'investissement, en "Résultat d'investissement reporté" (compte D001) de la somme de de 39.490,94 €.

\*L'inscription sur la section d'investissement, en "Excédent de fonctionnement capitalisé" (compte R1068) de la somme de de 41.727,74 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture 2025 comme exposé ci-dessus, sur le budget primitif 2026.

## **3 – Participation 2026 des communes adhérentes**

Monsieur le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, il a été proposé une participation globale des communes adhérentes de 400.000 €.

Il convient de répartir cette somme, suivant la convention de participation établie en 2021, comme suit :

400 000.00 €	MATERNELLE 28% :					PRIMAIRE 72% :					PARTICIPATION TOTALE
	Hab. 2026	Elèves	1/2 hab.	1/2 Elèves	TOTAL	Hab. 2026	Elèves	1/2 hab.	1/2 Elèves	TOTAL	
			56 000.00 €	56 000.00 €				144 000.00 €	144 000.00 €		
BRICONVILLE	275	4	8 901.73 €	4 072.73 €	12 974.46 €	275	20	22 890.17 €	23 801.65 €	46 691.83 €	59 666.29 €
CHALLET	442	16	14 307.51 €	16 290.91 €	30 598.42 €	442	25	36 790.75 €	29 752.07 €	66 542.82 €	97 141.24 €
CLÉVILLIERS	790	23	25 572.25 €	23 418.18 €	48 990.44 €	790	68	65 757.23 €	80 925.62 €	146 682.85 €	195 673.28 €
FRESNAY-LE-GILMERT	223	12	7 218.50 €	12 218.18 €	19 436.68 €	223	8	18 561.85 €	9 520.66 €	28 082.51 €	47 519.19 €
<b>TOTAL /</b>	<b>1730</b>	<b>55</b>	<b>56 000.00 €</b>	<b>56 000.00 €</b>	<b>112 000.00 €</b>	<b>1730</b>	<b>121</b>	<b>144 000.00 €</b>	<b>144 000.00 €</b>	<b>288 000.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil syndical vote, à l'unanimité, la répartition par commune de la participation telle que proposée ci-dessus.

**4 – Budget Primitif 2026***Débats :*

*Monsieur le Président informe les membres présents que le conseil départemental n'a toujours pas voté son budget N alors que les années précédentes il était voté en fin d'année N-1.*

*Seul le SDIS a voté très récemment son budget, avec beaucoup de difficulté. Les prochaines années vont être difficiles.*

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2026 comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**SIRPEC****Budget 2026**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Articles	Articles M57	Libellé	2025	2026
			Réalisé au 31/12/2025	budget primitif 2026
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	134 956.47	161 007.00
012		CHARGES DE PERSONNEL	312 182.83	353 285.00
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 725.67	16 785.00
66		CHARGES FINANCIERES	2 265.71	1 067.00
68		DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIR		2 818.69
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		58 289.30
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>462 130.68</b>	<b>593 251.99</b>

## RECETTES

013		ATTENUATION DE CHARGES	242.34	2 500.00
70		produits des services du domaine et des ventes diverses	112 189.22	112 000.00
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	401 572.63	400 400.65
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.83	
76		PRODUITS FINANCIERS	2.64	2.00
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	34.60	
RECETTES DE L'EXERCICE			514 042.26	514 902.65
002		EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	68 165.50	78 349.34
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>582 207.76</b>	<b>593 251.99</b>

Balance dépenses - recettes | 120 077.08 |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**SIRPEC  
BP 2026**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Articles	Articles M57	Libellé	2025	2026	
			Réalisé au 31/12/2025	budget primitif 2026	RAR 2025
001		DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	49 650.53	39 490.94	39 490.94
16		EMPRUNTS	40 981.52	32 954.14	32 954.14
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 179.60	33 805.16	2 236.80 36 041.96
23		IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>94 811.65</b>	<b>106 250.24</b>	<b>2 236.80 108 487.04</b>

## RECETTES

Articles	Articles M57	Libellé	2025	2026	
			Réalisé au 31/12/2025	budget primitif 2026	RAR 2025
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	54 275.71	47 897.74	47 897.74
13		SUBVENTION	1 045.00	2 300.00	2 300.00
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		58 289.30	58 289.30
RECETTES DE L'EXERCICE			55 320.71	108 487.04	108 487.04
001		EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ :			
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>55 320.71</b>	<b>108 487.04</b>	<b>108 487.04</b>

Balance dépenses - recettes	-39 490.94	2 236.80	-2 236.80	
-----------------------------	------------	----------	-----------	--

En conséquence, le projet de Budget Primitif 2026 tel que présenté, est approuvé, à l'unanimité – tant au niveau de la Section de Fonctionnement qu'au niveau de la Section d'Investissement par les membres du conseil syndical.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Comme déjà indiqué lors de la réunion du 14 janvier dernier, Monsieur le Président informe les personnes présentes qu'il y a risque de fermeture de classe, après les élections municipales. A ce jour, il y aurait 172 élèves pour la rentrée 2026-2027, non compté les enfants scolarisés actuellement dans notre école qui vont déménager.


Avant de lever la séance, Monsieur le Président explique qu'il convoquera, pour la dernière fois, le conseil du SIRPEC pour l'installation de la nouvelle équipe en avril 2026, puis laissera la place au doyen d'âge pour procéder à l'élection de la nouvelle présidence.

Il tient à remercier les membres de ce dernier mandat pour ces 6 années passées, 6 années avec, à toutes les réunions, le quorum et la bonne humeur.

MERCI et bonne continuation à celles et ceux qui continuent l'aventure.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 10.

Le Président,  
Alain BELLAMY



la secrétaire de séance,  
Hélène DENIEAULT

